



## Notre-Dame-du-Laus

# DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES POUR DE NOUVEAUX SECTEURS

## LES GRANDES ÉTAPES

*Document à l'attention des promoteurs immobilier*

Le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus sera bientôt desservi par un réseau de fibres optiques grâce au projet *Brancher Antoine-Labelle*, dont la construction est planifiée en 2021 et 2022. Ce réseau public appartiendra à la MRC d'Antoine-Labelle.

**Attention ! Les nouveaux secteurs développés par les promoteurs ne sont pas nécessairement compris dans ce projet. Il est toutefois possible de prévoir une extension si ce n'est pas le cas.**

Vous êtes promoteur immobilier et souhaitez que les terrains que vous développez soient desservis par le réseau de fibre optique de la MRC d'Antoine-Labelle ? Voici la marche à suivre :

	ÉTAPES	NOTES	DOCUMENTS REQUIS
ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU PROJET	<b>1. Informer rapidement le Service de l'urbanisme de la Municipalité de vos projets.</b>	La Municipalité fera un premier contact avec la MRC pour prévoir une capacité suffisante dans le réseau Brancher Antoine-Labelle.  Cette étape est très importante durant la période de construction du réseau de fibres optiques Brancher Antoine-Labelle (2021 à 2022).	1. Plan projet en format pdf.  À cette étape, le plan projet n'a pas besoin d'être approuvé par la Municipalité.
	<b>2. Demander une estimation des coûts pour prolonger le réseau de fibres optiques pour votre projet.</b>	Cette demande doit être faite par le promoteur auprès de CTAL. Prévoir un mois pour analyse.  Cette estimation n'est pas nécessaire pour l'obtention d'un permis de lotissement auprès de la Municipalité.	1. Plan projet de lotissement à jour en format pdf. 2. Évaluation d'Hydro Québec concernant les coûts de déploiement du réseau d'électricité pour votre projet.
VOUS SOUHAITEZ ALLER DE L' AVANT ?	<b>3. Obtenir l'approbation de la Municipalité pour engager des démarches en vue du déploiement du réseau de fibres optiques dans un nouveau secteur</b>	Déposer votre demande par écrit au Service de l'urbanisme et de l'environnement minimalement 1 semaine (5 jours ouvrables) avant une assemblée municipale pour confirmer votre volonté d'aller de l'avant.  La Municipalité communiquera officiellement avec la MRC d'Antoine-Labelle pour l'informer qu'elle souhaite débiter les démarches pour le déploiement dans votre secteur.	1. Formulaire de demande d'extension du réseau de fibre optique, dûment rempli (à venir).
	<b>4. Préparation et déploiement du réseau de fibres optiques dans le nouveau secteur</b>	La MRC, en collaboration avec la Ctal, procédera aux démarches d'obtention de permis d'attache aux structures de soutènement, à la réalisation des plans et devis finaux et aux appels d'offres pour la construction de l'extension du réseau dans le nouveau secteur.  Prévoir un minimum de 1 an pour l'ensemble de ces démarches.  Important : la facture sera assumée à 100 % par le promoteur pour le prolongement du réseau.	1. Plan des structures de soutènements préparé par Hydro Québec (HQ) à transmettre à Ctal le plus tôt possible.  Sans ce plan, Ctal devra attendre la pose des poteaux d'HQ avant de faire les relevés d'ingénierie, ce qui occasionnerait des délais.
	<b>5. Branchement des clients</b>	Une fois les travaux réalisés et les tests de réseaux concluants, la CTAL procédera aux branchements des clients qui le souhaitent.	



www.brancherantoine-labelle.com  
819-623-3485  
[info@brancherantoinelabelle.com](mailto:info@brancherantoinelabelle.com)



www.ctal.ca  
819-623-2825  
info@ctal.ca